

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : Le Maire : M. Joël BRESSON. Les Adjoints : M. Gilles HURAUX, Mme Laëticia MARTIN, Mme Christelle GUILLOT. Les membres : M. Éric GERARD, Mme Régine NICOLAS, M. Richard HERBELOT, M. Philippe GADAUT, M. Mickaël GERARD, Mme Magalie MAÎTRE D'HÔTEL, Mme Josiane PFLIEGER, M. Claude MARLANGEON.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Arnaud FRANCOIS (procuration) et M. Mario SOARES (procuration).

SECRETARE DE SÉANCE : M. Richard HERBELOT.

1°) **ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES ET DESTINATION DES PRODUITS DE L'EXERCICE 2022 :**

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles N° 7 – 19 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2022 :

- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2022/2023
- L'exploitation et le débardage se feront par entrepreneurs
- La maîtrise d'œuvre correspondante sera confiée à l'Office National des Forêts
- Partage en nature des autres produits (houppiers et petit bois) entre les affouagistes

Le Conseil Municipal :

- Laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles
- Décide de répartir l'affouage par feu
- Précise que les garants responsables seront désignés parmi les affouagistes lors du tirage au sort des affouages
- Fixe le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 15 Septembre 2022 (à l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits)
- Fixe le prix du stère à 4.50 €

2°) **PARTICIPATIONS SCOLAIRES 2020/2021 DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE PRIMAIRE/ECOLE MATERNELLE :**

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal fixe les participations scolaires 2020/2021 des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et primaire, comme suit :

- ECOLE PRIMAIRE : 609.10 € (pour mémoire 2019/2020 : 600.97 €)
- ECOLE MATERNELLE : 1 479.25 € (pour mémoire 2019/2020 : 1 695.94 €)

3°) **PAIEMENT DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES :**

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

A la demande des services de la Trésorerie, le Conseil Municipal définit le profil des agents concernés par ces heures complémentaires ou supplémentaires comme suit :

- Les agents titulaires, non titulaires et contractuels de la commune
- Les catégories concernées : catégorie C
- Les filières concernées :
 - Administrative : Adjoints Administratifs Territoriaux
 - Animation : Animateurs Territoriaux
 - Sociale : Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles
 - Technique : Agents de Maîtrise Territoriaux, Adjoints Techniques Territoriaux

4°) RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Ce rapport établit les montants des charges transférées par les communes de NEUFCHATEAU et de DOMREMY-LA-PUCELLE pour le transfert du service transport urbain « Néobus » et du camping municipal de DOMREMY-LA-PUCELLE.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

5°) DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil émet un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale de la collectivité suivante :

- Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine

6°) DEMANDES D'ADHESIONS A LA COMPETENCE N° 1 « REHABILITATION » DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2 collectivités ont sollicité leur adhésion à cette compétence :

- Les Thons
- Greux

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de ces 2 collectivités à la compétence N°1 « Réhabilitation » du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif.

7°) DEMANDES D'ADHESIONS A LA COMPETENCE N° 2 « ENTRETIEN » DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2 collectivités ont sollicité leur adhésion à cette compétence :

- Les Thons
- Greux

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de ces 2 collectivités à la compétence N° 2 « Entretien » du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif.

8°) PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE ZELLER ET DE LA PARTIE HAUTE DE LA GRAND'RUE :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet définitif d'aménagement de la Rue Zeller et de la partie haute de la Grand'Rue dont l'estimation des travaux s'élève à 272 785 € HT/327 342 € TTC.

Le Conseil Municipal adopte ce projet présenté par le Cabinet MERLE et autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2022 et auprès du Conseil Départemental dans le cadre des travaux de voirie communales.

9°) **DECISION MODIFICATIVE N° 3 : BUDGET COMMUNE 2021 :**

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318-158 : Salle socio-culturelle	17 721.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-158 : Salle socio-culturelle	955.20 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 021 : Immobilisations corporelles	18 676.20 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-147 : Travaux Salle des Sports	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-132 : Travaux de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 676.20 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	23 676.20 €
Total INVESTISSEMENT	23 676.20 €	0.00 €	0.00 €	23 676.20 €
Total Général	-23 676.20 €		23 676.20 €	

10°) **AVENANT N° 5 CONTRAT DE LOCATION SALLE « LA CLAIRIERE » :**

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal décide que le nettoyage des locaux sera systématiquement assuré par un prestataire privé et sera donc facturé aux locataires de la façon suivante :

LOCATION	TARIFS PARTICULIERS GIRONCOURT-SUR-VRAINE	TARIFS PARTICULIERS EXTÉRIEURS
Salle complète (nettoyage compris)	310.00 €	410.00 €
Salle complète + cuisine (nettoyage compris)	440.00 €	580.00 €
Salle principale + cuisine (nettoyage compris)	380.00 €	480.00 €
Salle principale (nettoyage compris)	210.00 €	310.00 €
Petite salle pour ½ journée (réunion) (nettoyage compris)	GRATUITE (uniquement pour une réunion) selon disponibilité	70.00 €
Vaisselle	GRATUITE (Sauf la casse)	0.50 €/personne + la casse
Location sono	20.00 €	20.00 €
LES FRAIS D'ÉLECTRICITÉ, EAU, GAZ SERONT FACTURÉS LORS DE LA SIGNATURE DU SOLDE DE TOUT COMPTE.		
CAUTIONS (SALLE ET SONO) : 600.00 € X 2		

LOCATION	TARIFS ASSOCIATIONS GIRONCOURT-SUR-VRAINE			TARIFS ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES
	1 ^{ère} fois/an	2 ^{ème} fois/an	A partir de la 3 ^{ème} fois/an	
Salle complète (nettoyage compris)	GRATUITE	185.00 €	310.00 €	310.00 €
Salle complète + cuisine (nettoyage compris)	GRATUITE	285.00 €	440.00 €	440.00 €
Salle principale + cuisine (nettoyage compris)	GRATUITE	255.00 €	380.00 €	380.00 €
Salle principale (nettoyage compris)	GRATUITE	135.00 €	210.00 €	210.00 €
Petite salle Pour ½ journée (réunion) (nettoyage compris)	GRATUITE selon disponibilité			50.00 €
Vaisselle	GRATUITE (Sauf la casse)			GRATUITE (Sauf la casse)
Location sono	20.00 €			20.00 €
LES FRAIS D'ÉLECTRICITÉ, EAU, GAZ SERONT FACTURÉS LORS DE LA SIGNATURE DU SOLDE DE TOUT COMPTE.				
CAUTIONS (SALLE ET SONO) : 600.00 € X 2				

11°) AVENANT N° 1 TRAVAUX AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Après vérification des métrés et établissement des quantités majorées et minorées, il en ressort un montant de 24 949.63 € HT de travaux en plus.

Cet avenant N° 1 porte le marché de base de 384 953.46 € HT à 409 903.09 € HT/491 883.71 € TTC.

Séance levée à 22 H 30.

Fait le 09/11/2021.